



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'ouverture de la session des Chambres belges a eu lieu mardi.

M. Dumortier a interpellé le gouvernement sur l'absence de discours du trône.

M. Frère-Orban a répondu qu'un discours du trône était inutile et inopportun; la session étant limitée par les élections législatives, on n'a pas voulu entraver les travaux par la discussion de l'Adresse.

L'Etoile belge mentionne le bruit d'une prochaine modification de cabinet.

Les nouvelles d'Italie sont excellentes. Le roi Victor-Emmanuel sera, on en est certain maintenant, conservé à l'affection de son peuple; affection grande, si l'on en juge par les adresses qui arrivent à San-Rossore de tous les points du royaume. Malgré les divergences des opinions dans la politique, la maison royale de Savoie a toujours eu le secret de se faire aimer.

Le télégraphe est très-réservé sur les affaires d'Espagne et complètement muet sur les événements de Dalmatie.

Faut-il ajouter foi à l'étrange bruit accueilli par un journal du soir, et suivant lequel les plus pressantes instances seraient faites, en ce moment, par certains hommes politiques espagnols et par l'Angleterre, auprès du roi don Fernando, de Portugal, pour obtenir de lui qu'il daigne recevoir la couronne de Charles-Quint?

On demanderait à ce prince de s'engager à gouverner l'Espagne pendant une année seulement, et on lui promettrait de le laisser libre après ce temps.

S'il en était ainsi, la fierté castillane ne serait donc plus qu'un mot?

On écrit de New-York :

De tous les points de l'Amérique, on se rend au concile. Avant-hier le évêques de Buffalo et de Rochester sont partis par le *Russia*; le même jour s'embarquaient à Baltimore, l'archevêque Spaulding, l'évêque Wood, de Philadelphie; l'évêque Mac Gill, de Richmond; l'évêque Domère, de Pittsburg; l'évêque Mulin, d'Erie; et les vicaires apostoliques de la Caroline du Nord et du Nebraska. Hier, le *Tripoli*, parti de New-York à destination de Liverpool, a emporté l'archevêque Allemany, de San Francisco; l'évêque O'Connell, de Marysville; l'évêque Williams, de Boston, et plusieurs autres ecclésiastiques.

Enfin, on annonce pour cette semaine le départ de l'archevêque Kenrick, de Saint-Louis et de l'évêque Lynch, de Toronto.

Tous les évêques du Chili sont partis de Valparaiso à la fin de septembre, et sur 12 évêques catholiques du Brésil, 9 ont pris la route de Rome.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE.

Une longue circulaire de M. Ledru-Rollin explique les raisons qui l'ont engagé à poser sa candidature, tout en refusant le serment.

Le manifeste de l'ancien membre du gouvernement provisoire, écrit dans ce style bourgeois qu'affectionnent les tribuns de 1848, est

singulièrement fatigant à lire; il est, en outre, sur bien des points, complètement inintelligible.

Ce défaut de clarté est-il volontaire? Cela se pourrait bien.

Le « parlementarisme » seul arrache à M. Ledru-Rollin un cri de colère nettement accentué; colère imprudente, car on y voit trop aisément percer la prédilection qu'a de tout temps ressentie pour la dictature de la démagogie l'insurgé de juin 1849.

Plusieurs journaux ont prétendu que le gouvernement, ayant accordé un sauf-conduit à M. Rochefort, devait accorder la même faveur à M. Ledru-Rollin, si celui-ci se présentait à la frontière, pour soutenir sa candidature.

La *Gazette des Tribunaux* n'a pas de peine à démontrer que cette allégation repose sur une appréciation erronée des faits.

« On ne saurait, dit-elle, établir aucune analogie entre la situation de Ledru-Rollin et celle de M. Rochefort.

» M. Ledru-Rollin n'a pas prêté serment. Il n'est donc pas légalement candidat.

» En outre, M. Rochefort a été condamné pour un simple délit n'emportant qu'une peine correctionnelle.

» M. Ledru-Rollin se trouve, au contraire, sous le coup d'un arrêt de la cour d'assises de Paris rendu par contumace le 3 septembre 1857, qui le condamne à la peine de la déportation. S'il était arrêté ou s'il se constituait prisonnier, l'arrêt de contumace disparaîtrait; mais l'ordonnance de prise de corps délivrée par l'autorité judiciaire subsisterait, et seule l'autorité judiciaire pourrait la rappeler.

» L'autorité administrative, qui a pu en de nombreuses circonstances, quand elle se trouvait en présence de personnes condamnées correctionnellement à des peines légères, leur accorder un sauf-conduit pour quelques jours, ne saurait suspendre, comme on le prétend, le cours de la justice criminelle.»

Les réunions sont très-nombreuses dans les quatre circonscriptions; mais celles de la 1^{re} circonscription, — où M. Rochefort fait l'essai de ses aptitudes oratoires, — jouissent du privilège presque exclusif d'attirer l'attention publique.

Le fait est qu'il s'y dit et qu'il s'y passe des choses étonnantes. Nous en avons déjà mis sous les yeux de nos lecteurs quelques échantillons. Chaque jour nous apporte un perfectionnement du genre.

Le lion du moment, le citoyen Rochefort, qui circule librement dans Paris par la grâce de l'Empereur, interrogé sur les moyens d'abattre le plus promptement possible l'Empire, expose, avec succès, un moyen qu'il n'a pas inventé, puisque le citoyen Gambon l'a trouvé avant lui, mais qui lui paraît d'une efficacité absolue: le refus de l'impôt. Il engage ses électeurs à faire comme lui, à se laisser vendre plutôt que d'acquiescer leurs contributions. Quelques instants après on lui demande s'il acceptera son traitement de député. — « Comment, si j'accepterai mon traitement, s'écrie-t-il, mais des deux mains. Mon traitement c'est un principe. Je n'ai pas le droit d'y renoncer. Que feraient donc les démocrates pauvres comme moi, s'ils étaient nommés députés? »

Mais, ô grand homme, ô idole de la foule,

PEURLEBON.

50

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Le commandant de la petite troupe n'était autre que Gaëtan d'Apremont, qui, poursuivi l'épée dans les reins par les hussards mayençais, leur avait échappé, et se rendait en toute hâte aux Herbiers afin de prévenir le conseil de guerre des événements accomplis, dont le résultat était déjà si funeste aux Vendéens.

Le marquis reconnut Blanche, et la saluant d'un air goguenard :

— Vous, mademoiselle! dit-il. Ah! pardon! pardon! Je suis un maladroit. Mon inadvertance a pourtant une excuse. Je comptais si peu vous trouver en compagnie d'un capitaine d'état-major des armées de M. de Robespierre. C'est flatteur assurément pour un officier bleu!... Oul-dà! citoyen, reprit-il, vous avez eu là une vérita-

ble bonne fortune, et je vous en fais mon sincère compliment.

Bénédict, à qui s'adressaient ces paroles accentuées d'un sourire railleur, répondit, la voix brève et l'œil en feu :

— Je ne vous comprends pas, monsieur. De quoi me complimentez-vous?

— Du service que vous m'avez rendu, répliqua Blanche en lançant au marquis un regard méprisant. Monsieur d'Apremont est un gentilhomme bien élevé, incapable d'une sottise impertinence. Il faudrait être un misérable pour glisser, quand il s'agit de moi, une insulte sous un compliment.

— C'est mon avis, mademoiselle, répliqua le capitaine... Est-ce aussi le vôtre, monsieur le marquis? ajouta-t-il.

Gaëtan se mordit la lèvre. Il comprima une velléité d'emportement.

— Sans doute! dit-il en haussant les épaules. Mademoiselle de Flavigny est au-dessus de tout soupçon, et l'on ne saurait la suspecter, surtout quand on la rencontre, elle, fille de noble race et royaliste, avec un homme sans distinction et, qui pis est, républicain.

— A la bonne heure! répartit Bénédict ironiquement. J'aime mieux ça. Je livre ma personne à vos sarcasmes, d'autant plus volontiers que je me soucie fort peu de

vos opinions à mon égard.

Le marquis alla vers son interlocuteur, et, l'envisageant avec une expression de colère mal contenue, il lui dit à demi-voix :

— Mon opinion à votre égard, la voici : c'est que j'ai tort de vous épargner. Un Bleu ne mérite aucune amnistie, et l'on commet une insigne faiblesse quand on ne détruit pas ses ennemis en toute occasion.

— Belle morale! A mon tour, je vous en fais mon sincère compliment.

— Ah! ne raillez pas, ou sinon!

— Achevez.

— Je vous livre au sabre de mes cavaliers!

— Mlle de Flavigny a sur eux plus d'empire que vous.

— Eh bien! moi-même....

— Prenez garde! J'ai la main sur la crosse de mes pistolets. Ne m'obligez pas à vous casser la tête.

Gaëtan était brave, mais il ne s'exposait pas sans nécessité.

Il comprima sa colère, peu décidé qu'il était à faire le coup de feu avec le capitaine dont le calme révélait l'intrépidité.

Il eut bien l'envie de donner encore l'ordre à ses hommes de se ruer sur celui qui le bravait, mais il craignit de voir une seconde fois son autorité méconnue.

Les cavaliers que commandait Gaëtan et qu'il avait ralliés au hasard en fuyant étaient des gars du haut Poitou, Vendéens déterminés, mais incapables de tuer un officier bleu ayant agi généreusement et loyalement avec la fille d'un de leurs chefs les plus vénérés.

Réflexion faite, le marquis ajourna sa rancune; il se promit de punir plus tard la tranquille audace du capitaine d'état-major.

— Vive-Dieu! dit-il avec une fausse bonhomie, je suis trop prompt à m'irriter. Ma haine pour les Bleus me rend parfois injuste. J'ai eu tort d'oublier un instant ce que vous avez fait pour Mlle de Flavigny. Je vous offre mes excuses, monsieur.

— Je les accepte. Et maintenant, veuillez me livrer passage, car il importe que je retourne au plus vite sur mes pas. Le général Kléber m'attend à Torfou.

— Quel si grand besoin a-t-il de votre présence? Etes-vous son aide-de-camp?

— J'ai cet honneur! répondit Bénédict avec un mouvement de fierté.

— Oh! oh! exclama Gaëtan, dont la physionomie redevenait narquoise. Aide-de-camp du général Kléber, cet illustre fils d'un ouvrier terrassier, c'est fort joli! Il y a vraiment de quoi se montrer orgueilleux! Raison de plus, cher monsieur, pour que je vous emmène avec moi aux Herbiers.

avec quoi payera-t-on votre traitement de député, si tout le monde, à votre exemple, refuse l'impôt ?

Voilà où nous en sommes. Le grotesque et le puéril se mêlent à l'odieux.

Plus sérieuse était la réunion qui se tenait à la même heure à la salle Molière, dans la troisième circonscription, et qui a mis en demeure M. Crémieux de sa prononcer catégoriquement sur l'attitude qu'il comptait prendre vis-à-vis de M. Ledru-Rollin.

M. Crémieux, visiblement embarrassé, a commencé par déclarer « qu'entre lui et son ancien collègue du gouvernement provisoire, non-seulement il ne peut y avoir inimitié, mais il ne peut y avoir antagonisme. S'il se présente, c'est que la candidature lui a été offerte par un groupe de républicains dévoués.

« Je suis persuadé, ajouta-t-il, que si l'illustre proscrit eût su que je me présentais dans la troisième, il n'y aurait pas posé sa candidature.

« Si cependant Ledru-Rollin lui était préféré, cela ne l'affligerait pas. Ils ont toujours eu les mêmes sentiments.

« Si j'échoue, je songerai à ce Spartiate qui, désireux de faire partie du gouvernement de son pays, et qui, n'ayant pas été élu, était heureux qu'on eût trouvé trois cents personnes meilleures que lui.

« Si je n'ai pas été exilé, j'ai du moins été vingt jours en prison, et j'ai trouvé cela d'autant plus dur que je le devais à ceux-là même que j'avais tirés de prison.

« Je serai homme d'action, mon passé répond de mon avenir. »

Sur ces mots, M. Crémieux, que l'assemblée écoutait attentivement, mais sans sympathie bien marquée, a tiré sa montre, et, après avoir fait remarquer que l'heure était bien avancée, est descendu de la tribune : la salle s'est aussitôt désemplie.

En somme, si l'on dépouille le fond de sa pensée des précautions oratoires dont il l'entoure, M. Crémieux refuse de céder le pas à M. Ledru-Rollin. Cela ne fait pas l'affaire des énergumènes du radicalisme, dont les batteries sont déjà braquées sur tous les candidats qui ne paraissent pas disposés à s'incliner devant leurs autocratiques volontés.

A l'exemple de plusieurs électeurs de la 1^{re} circonscription, un certain nombre de citoyens appartenant à la 8^e circonscription ont offert à M. Edouard Laboulaye la candidature à la députation par la lettre suivante :

« En présence des candidatures révolutionnaires qui se sont seules affirmées dans la 8^e circonscription, les électeurs soussignés réclament, au nom de la liberté, le concours de M. Edouard Laboulaye, dont ils considèrent le

nom comme devant rallier les diverses nuances du tiers-parti.

» PETIBON, CHAILLET, CH. GILSON, PEROL, BERTAUD, OUIRD, E. GUÉRIN, TIREL, TÉTARD fils, BRASSART, BRANN, etc. »

Ces instances répétées parviendront-elles à triompher des scrupules de M. Laboulaye ? Nous le souhaitons vivement, dans l'intérêt de la liberté et pour l'honneur même de la représentation parisienne.

Les folies des irréconciliables ont fait de M. Ernest Picard un opposant plein de bon sens politique.

L'Electeur libre contient un article fort remarquable contre « la politique des manifestations » que la lettre de M. Ledru-Rollin tend à ressusciter.

M. Picard établit avec beaucoup de vérité que les manifestations avaient leur raison d'être, sous le suffrage restreint, alors qu'on pouvait en appeler à ces citoyens déshérités, qui n'avaient aucun moyen de faire entendre leurs voix.

Mais, depuis la proclamation du suffrage universel, les manifestations ne sont plus qu'un anachronisme et un danger. Le défilé du 17 mars 1848 jeta l'effroi dans bien des esprits. Le 15 mai, « cette étourderie populaire, détournée de son but par quelques conspirateurs », fut le coup le plus violent porté à la république.

M. Picard applique ces idées à « la manifestation des insermentés. »

Le comité radical de la première circonscription fait distribuer, à profusion, un bulletin de couleur rouge, portant en tête le nom de

HENRI ROCHEFORT candidat radical.

Et au-dessous les lignes suivantes :

« Je soussigné, Henri Rochefort, accepte les propositions qui m'ont été présentées par les comités radicaux révolutionnaires, socialistes de la première circonscription, approuvées et nommées par plusieurs réunions privées.

« Ces comités m'ont offert en outre le cahier des électeurs déjà présenté au citoyen Gambetta, avec la mission stricte et rigoureuse d'employer toute mon énergie pour en revendiquer l'entier accomplissement. »

A la suite sont imprimés le Cahier des électeurs et la profession de foi portant la signature de M. Rochefort.

De son côté, M. Frédérick Terme, qui est jusqu'à présent le seul concurrent de M. Rochefort, fait répandre une circulaire qui se termine par ces mots :

« Pas d'abstention ; il faut se compter, et c'est à vous de décider si les révolutionnaires sont seuls à Paris les porte-drapeaux du suf-

frage universel, de la démocratie et de la liberté ! »

M. Frédérick Terme signe : *Candidat démocrate libéral et constitutionnel.*

Nous apprenons que, à la suite d'une réunion tenue cette après-midi, rue Pagevin, 48, dans le local de la chambre syndicale des tissus, M. Poyer-Quertier a définitivement accepté la candidature qui lui était offerte dans la 3^e circonscription.

M. Poyer-Quertier, qui n'avait pas encore déposé son serment, a dû remplir cette formalité en sortant de la conférence.

L'assemblée, fort nombreuse et composée en majeure partie de notables commerçants, paraissait pleine de confiance dans l'issue de la campagne.

Des dispositions vont être prises pour une série de réunions, auxquelles seront convoqués, par section, tous les électeurs de la circonscription.

Par décret inséré au *Journal officiel* M. le baron Ponsard, préfet du Haut-Rhin, est nommé préfet du département du Finistère, en remplacement de M. Salles.

M. Salles, préfet du Finistère, est nommé préfet du département du Haut-Rhin, en remplacement de M. le baron Ponsard.

M. Amelin, préfet de la Marne, est nommé préfet du département du Gard, en remplacement de M. Janvier de La Motte.

M. Janvier de La Motte, préfet du Gard, est nommé préfet du département du Morbihan, en remplacement de M. Sohier.

M. Sohier, préfet du Morbihan, est nommé préfet du département de la Marne en remplacement de M. Amelin.

M. de Laire, préfet de l'Indre, est nommé préfet du département de la Haute-Savoie, en remplacement de M. le baron de Vougy.

M. le baron de Vougy, préfet de la Haute-Savoie, est nommé préfet du département de l'Indre, en remplacement de M. de Laire.

Les modifications introduites par le conseil d'Etat dans le projet de loi relatif aux conseils généraux sont plus importantes que ne le donnaient à penser les premières informations publiées à ce sujet.

L'article qui confère aux conseils généraux la faculté de faire leur règlement intérieur a été complété par un paragraphe portant que les dispositions de ce règlement ne pourront être annulées que pour excès de pouvoir, pour violation d'une loi. Le cas échéant, la nullité ne pourra être prononcée que par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

L'article relatif aux procès-verbaux a été complètement refondu. Au lieu d'être simplement facultative, l'insertion au procès-verbal des noms des rapporteurs, des auteurs de

propositions et des personnes qui ont pris part à la discussion, devient de règle. En même temps, le conseil général peut ordonner ou autoriser la publication complète ou partielle des procès-verbaux.

Par contre, l'article qui donnait à tout électeur le droit de demander communication desdits procès-verbaux demeure supprimé.

Le sénatus-consulte relatif à la nomination des maires a également été amendé par l'addition d'un paragraphe déclarant qu'une loi déterminera l'organisation municipale.

D'après la *Patrie*, le gouvernement préparait un projet de loi portant création d'assemblées cantonales.

Ces assemblées seront composées de délégués élus par les communes. Elles délibéreront sur toutes les affaires intéressant le canton ; elles donneront leur avis dans divers cas où l'administration devra les consulter.

Leurs vœux et leurs demandes seront adressés aux conseils généraux, et auront sans doute une influence très-utile sur les décisions de ces assemblées.

Cette loi inaugurerait l'organisation cantonale et constituerait un nouveau pas dans la voie de la décentralisation.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le gouvernement prépare un projet de loi tendant au rétablissement du conseil municipal de Paris.

La commission municipale serait supprimée.

Les membres du conseil municipal seraient nommés par le Corps-Législatif.

En vertu de la loi adoptée dans la dernière session, le Corps-Législatif vote le budget extraordinaire de Paris.

Le nouveau projet est le développement du principe posé :

Le conseil municipal de Paris est le conseil municipal de la capitale de la France.

— Le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont repartis mercredi de Florence pour Paris.

— M. Emile Ollivier a quitté Paris mardi.

— On parle de nouveau d'une altération assez grave dans l'état de santé de l'honorable M. Schneider.

— Puisque l'attention se porte du côté de l'Egypte et du canal de Suez, donnons quelques détails sur le programme de l'inauguration.

L'Aigle aura, avec le Greif, yacht de l'empereur d'Autriche, la place d'honneur au mouillage.

Lorsque la marche dans le canal aura lieu par file, l'Aigle passera le premier ; c'est l'em-

— Je ne suis donc pas libre ?

— Ma foi ! non. Je consens bien à ne pas vous faire écharper ; mais je juge indispensable que le conseil de guerre de l'armée royale et catholique vous interroge et décide de votre sort.

Blanche, qui venait de saluer gracieusement les cavaliers vendéens charmés de sa courtoisie, se dressa devant le marquis d'Apremont.

— Et moi, dit-elle résolument, je veux que celui qui m'a guidée de son plein gré jusqu'ici ne subisse aucune contrainte. Je veux qu'il puisse s'en retourner librement.

— Cela ne sera pas !

— Cela sera !

— Mes amis, s'écria Gaëtan, il y a utilité évidente à ce qu'un capitaine d'état-major républicain, aide-de-camp du général Kléber, soit conduit à notre généralissime d'Elbée. Ce serait une trahison de laisser échapper un homme qui connaît les plans d'attaque de nos ennemis, et dont les révélations peuvent nous être d'un grand secours !

— Misérable ! articula dédaigneusement Bénédicte.

— Mes amis, dit à son tour Mlle de Flavigny, on vous conseille de récompenser une noble action par une basse ingratitude ! Vous repousserez cette ignominie qui vous couvrirait de honte et déshonorerait le parti vendéen ! Je vous conjure d'ouvrir vos rangs avec respect, et

de prouver ainsi que nos adversaires ne sont pas plus magnanimes que nous !

Un profond silence avait accueilli le discours de Gaëtan. Un murmure approbateur se fit entendre après l'allocution de Blanche.

Les cavaliers, qui fermaient le chemin, se séparèrent avec empressement pour complaire à la belle jeune fille. Ils formèrent une double haie, invitant de la sorte l'officier bleu à s'éloigner sans inquiétude et sous leur protection.

Le marquis était blanc ; une sourde fureur remuait les muscles de sa face. Il tourmentait la crosse d'une carabine damasquinée qui pendait à l'arçon de sa selle. Mais il n'osait s'emporter et n'ajouta pas un seul mot.

Bénédicte poussa son cheval, et, s'arrêtant devant Mlle de Flavigny :

— Nous voilà quittes ! dit-il en souriant. J'avais eu le bonheur d'écarter de vous un danger. Vous me sauvez d'un péril au moins aussi grand. Si le malheur de cette guerre civile veut que votre vie soit encore exposée, je souhaite que mon étoile me ramène vers vous. Adieu, mademoiselle ! car il ne m'est pas permis de vous dire : au revoir !

— Adieu, et au revoir, monsieur ! répondit Blanche avec une émotion bien naturelle après tout ce qui venait de se passer.

Le capitaine s'avança lentement, la main au chapeau, entre le double peloton de Vendéens ; ceux-ci lui présentèrent les armes avec l'aplomb de soldats exercés.

Quand il eut dépassé cette haie vivante, il se retourna, salua et piqua des deux ; son cheval se mit au galop.

Mais une minute ne s'était pas écoulée que de nouveaux cavaliers, plus nombreux que les premiers, se montrèrent au fond du chemin. Ils arrivaient à toute bride.

Le marquis d'Apremont les reconnut.

C'étaient des paysans du Marais venus avec lui dans le haut Poitou, à la suite de Charette.

Il s'élança à leur rencontre, tout furieux et en criant :

— Qu'on l'arrête ! Roch Duhoux, feu ! feu ! sur le républicain !

Roch Duhoux était, en effet, à leur tête. Après avoir abandonné de nouveau ses canons aux Mayençais, il avait pris la fuite avec les artilleurs qu'il commandait, et qui étaient bien les plus méchants gars du bas Poitou. La terreur l'étreignait si fort, qu'à la vue de l'officier bleu il fut sur le point de tourner bride.

Les exclamations de Gaëtan, en lui faisant comprendre qu'il n'avait qu'un seul homme à combattre, calmèrent son effroi et lui donnèrent une certaine présence d'esprit. Il répéta aussitôt l'ordre qu'il avait reçu du

marquis, et une détonation formidable ébranla les échos dalentour.

Le cheval de Bénédicte tomba foudroyé. Bénédicte eut ses habits troués par les balles, mais pas une ne le blessa. Il déchargea ses pistolets et tua deux Vendéens. Alors il tira son épée, et debout, la tête haute, le visage impassible, il parut défier ses ennemis.

Surpris de le voir vivant, prêt à se battre jusqu'à la mort, ses agresseurs hésitèrent à l'attaquer de nouveau. Excités cependant par Duhoux, ils allaient se ruer sur lui, lorsque le marquis d'Apremont intervint.

— Assez ! dit-il. Cet homme est mon prisonnier. Je l'emmène avec moi.

Au même instant, Blanche arrivait bravement au secours du capitaine.

Elle avait crié aux gars poitevins : En avant, et tous l'avaient suivie.

Sans se laisser intimider par le nombre, ils se placèrent devant l'officier bleu, et lui firent un rempart de leur corps. La carabine au poing ils n'attendaient évidemment que le signal de Blanche pour charger les gars du Marais. La situation était menaçante.

Le marquis ne crut pas devoir assumer sur lui la responsabilité d'un combat entre les Vendéens.

S'adressant à Mlle de Flavigny, qui le couvrait des éclairs de son indignation :

— Rassurez-vous, dit-il. Celui que vous protégez est

Dernières Nouvelles.

Paris, 12 novembre. — Le Journal officiel publie un décret réorganisant l'école des langues orientales vivantes.

Hier au soir, la réunion publique de la rue Doudeauville n'a reçu aucune nouvelle des quatre délégués envoyés auprès de Ledru-Rollin et de Barbès.

L'affaire Tropsman viendra probablement dans la seconde quinzaine de novembre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Les sœurs de Ste-Anne, de Saumur, viennent d'entrer en possession de l'hospice de la Providence, attenant à la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers. Elles y ouvrent pour la vieille un asile où elles recevront, aux prix les plus modérés, les hommes et les femmes. Tout concourt à rendre ce local parfaitement propre à cette destination. Sa situation aux portes de Saumur; ses bâtiments vastes, bien aérés, ouvrant sur la Loire; des cours et des jardins spacieux; de longues terrasses dont la vue s'étend sur la ville, sur les ponts, sur la Vallée; un bosquet couronnant et encadrant tout cet ensemble. De la maison, on entre dans la chapelle de Notre-Dame, pèlerinage si connu et si fréquenté, desservi par de bons et pieux missionnaires.

Dans ce même établissement, mais dans des bâtiments séparés, les sœurs auront un ouvroir où elles recevront des jeunes filles qu'elles instruiront et qu'elles formeront au travail et à la vertu.

EN VENTE

Aux bureaux du Journal *l'Illustration*, 60, rue Richelieu, et chez tous les Libraires.

LE CANAL MARITIME DE SUEZ ILLUSTRÉ.

Un beau vol. in-8° grand Jésus, divisé en deux parties

HISTOIRE DU CANAL ET DES TRAVAUX

PAR M. MARIUS FONTAINE

Itinéraire de l'Isthme

PAR M. RIOU.

L'ouvrage contient 100 gravures, cartes et portraits relatifs au gigantesque travail du percement de l'isthme et à la construction du canal dont l'inauguration doit avoir lieu le 17 novembre.

Texte et dessins forment ici un ensemble des plus complets, un livre définitif sur cette grande œuvre du Canal maritime de Suez, qui sera l'honneur de notre siècle et va rendre impérissable le nom de M. Ferdinand de Lesseps.

Prix, broché : 5 fr. — 1 fr. en sus pour recevoir franco par la poste.

Santé à tous par la douce *Revalésière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Billaudière, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris. (452)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

dividus moustachus, leurs réponses ont produit le résultat suivant :

- Pour cacher leurs dents — 5;
- Pour éviter le froid — 32;
- Pour diminuer un nez proéminent — 7;
- Pour ne pas avoir l'air d'un Anglais — 7;
- Parce qu'ils appartiennent à l'armée — 6;
- Parce qu'ils sont dans la garde nationale — 221;
- Parce que l'Empereur en porte — 102;
- Parce que c'est artistique — 29;
- Parce qu'ils sont retirés du théâtre — 3;
- Parce qu'ils sont en voyage — 17;
- Parce que leurs femmes aiment cela — 8;
- Parce que c'est chic — 10;
- Pour s'éviter la peine de se raser — 69;
- Parce que son rival n'en porte pas — 1;
- Parce que cela leur plaît — tous les autres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Phare* annonce, d'après une lettre de Châteaubriand, l'arrestation d'un des dangereux malfaiteurs, qui infestent le pays depuis quelques semaines et promènent l'incendie dans les campagnes de la Loire-Inférieure, de la Sarthe et de Maine-et-Loire.

Il a été récemment parlé d'un attentat des plus graves dont avait été victime une jeune fille des environs de la Meilleraye. On est parvenu à découvrir un des rôdeurs dangereux sur lesquels les soupçons s'étaient portés.

On a trouvé, si les informations du *Phare* sont exactes, sur l'individu arrêté, de la poix et une grande quantité d'allumettes chimiques. On croit être sur les traces de son complice et de toute la bande de ces brigands audacieux.

« Ce qu'il serait presque impossible de nier, dit le *Phare de la Loire*, c'est qu'il y a dans tout cela une organisation occulte à laquelle obéissaient les misérables qui vont enfin tomber entre les mains de la justice. Ils opéraient dans un même rayon, deux ou trois départements contigus, et étaient assez rapprochés les uns des autres pour pouvoir facilement communiquer entre eux. Dans la Sarthe, comme dans Maine-et-Loire, comme à l'extrémité de notre département, leurs procédés incendiaires étaient les mêmes.

« Ils s'attaquent aux fermes, aux maisons d'habitation et spécialement aux meules de blé ou de fourrages. Dans la Sarthe, dans la Loire-Inférieure et dans Maine-et-Loire, ils opéraient sur quelques communes voisines les unes des autres et incendiaient deux ou trois fois les mêmes propriétés. Il y a là évidemment tout un plan conçu par les mêmes hommes et exécuté avec ensemble. »

Nous lisons dans l'*Union de la Sarthe* :

« Une assemblée préparatoire a eu lieu pour arriver à la formation d'une société ayant pour but la publication du *Bonhomme Manceau*, avec M. Joigneaux fils, comme rédacteur en chef.

« Cette réunion s'est dissoute sans avoir pris aucune décision. On peut donc considérer dès à présent la création de ce nouveau journal comme complètement abandonnée.

« Nous apprenons que le *Censeur de l'Ouest*, continuation du *Courrier de la Sarthe*, paraîtra le 2 décembre, sous la rédaction en chef de M. Adrien Marchet. »

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

MM. les actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur sont invités à se rendre, en personne ou par fondés de pouvoirs, à l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 19 courant, à midi précis, dans la grande salle des Halles à Poitiers, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 24-29 juillet 1867 sur les sociétés. Cette première assemblée générale a pour objet principal la nomination des administrateurs et la constitution définitive de la société.

Les Fondateurs :

Mⁱⁿ BRÉCHARD. LE BLANC-TURQUAND.
G^{er} GALLAND. G. BÉGUIN-DESVAUX.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

d'heure il n'avait fait que tourner incessamment autour de la statue de Charles I^{er}, à Charing-Cross! Enfin, le reporter qui écrit ces lignes, en revenant de la Cité, où il avait été porter de la copie, se trouva tout-à-coup sur les premiers degrés d'un escalier quelconque, qu'il se mit à descendre avec les précautions que nécessitait la circonstance, et ne tarda pas à se heurter contre une masse mouvante, venant en sens inverse, et que l'instinct de la conservation l'avertit être de son espèce :

— Mon Dieu, monsieur ou madame, pouvez-vous me dire où je me trouve en ce moment? cria celui-là à celui-ci d'une voix lamentable.

— Certes, je le puis! Deux pas de plus et vous vous trouverez dans la Tamise.

— J'en sors! fut-il répondu par une voix bourrue et enrouée qui ne pouvait appartenir qu'à un membre du sexe laid.

Les deux victimes de ce grand mystificateur, le brouillard, remontèrent les degrés perfides avec infiniment plus d'empressement qu'elles n'avaient mis à les descendre, et avec l'aide d'un policeman et une escouade « d'Indians » portant des torches enflammées, ils purent regagner sans autre incident leurs demeures respectives.

— Par ce temps d'agitation électorale et politique, il n'est par hors de propos d'emprunter au *Figaro* une anecdote sur l'époque de 1848.

Une vingtaine de frères et amis s'étaient, on se le rappelle, installés aux Tuileries, où ils vivaient grassement, et d'où il n'était pas possible de les déloger.

M. Crémieux pourrait témoigner au besoin qu'il fit, dans ce but, un superbe discours, après lequel il fut hué et conspué. Alors arriva le préfet de police, M. Gaussidière.

« — Mes enfants, leur dit-il, vous avez pris les Tuileries... gardez-les!

« — Vive Gaussidière! hurlent les vingt braillards.

« — Restez dans la demeure des tyrans... c'est votre droit.

« — Bravo, Gaussidière!

« — Seulement, comme vous êtes de braves patriotes, et que je sais qu'il s'est glissé parmi vous quelques repris de justice, je reviendrai demain avec tous les dossiers, et c'est vous-mêmes qui purgerez vos rangs!

« — Bravo, Gaussidière! » firent les frères et amis avec un élan moins spontané.

Le lendemain, lorsque le préfet de police revint aux Tuileries, tout le monde avait déguerpi.

— Très-curieux et amateur de statistique, lisons-nous dans le *Gaulois*, nous venons d'ouvrir une enquête dans le but de déterminer les différentes raisons qui décident le sexe fort à porter moustaches.

N'ayant pas questionné moins de 1,000 in-

de de rénovation violente et de progrès implacable, des zélés convaincus dans tous les partis.

Elle alla vers Bénédicte, qui, toujours tranquille et s'appuyant sur son épée, attendait :

— Capitaine, dit-elle, vous ne refuserez pas de vous confier à moi ainsi qu'aux honnêtes et vaillants cœurs qui se sont ralliés à ma voix. Là-bas, aux Herbières, je vous ferai rendre prompte et bonne justice. Les d'Elbée, les Lescure, les Bonchamps, les La Rochejacquelein, les Flavigny, tout le conseil de guerre, en un mot, appréciera votre généreuse conduite comme elle mérite de l'être, et la liberté vous sera rendue sur-le-champ! Car, s'il n'en était pas ainsi, j'irais, moi, Vendéenne, me livrer aux terroristes et mourir sur l'échafaud!

— S'il ne s'agissait que de ma vie, répondit le capitaine, je n'hésiterais pas à la sacrifier en ce moment. Mais comme je vous vois décidée, mademoiselle, à prendre votre part d'un combat, en y engageant les cavaliers qui vous obéissent, je renonce à la résistance, puisque cette résistance aurait un danger pour vous. Faites-moi donner un cheval, et je me laisserai conduire au quartier-général des Vendéens.

Sur un ordre de M^{lle} de Flavigny, un cheval fut amené à Bénédicte, qui se mit en selle.

Blanche se plaça près de lui, fit signe à ses défenseurs de les entourer, et l'on partit au galop.

(La suite au prochain numéro.)

pereur d'Autriche qui l'a voulu par égard pour l'Impératrice. Tout le cérémonial est réglé de la manière la plus convenable et à la satisfaction de tous.

L'Impératrice arrivera le 16 au matin à bord de l'*Aigle*, de retour de son voyage dans la Haute-Egypte, et après avoir passé trois jours entiers au Caire. Quelques heures après, l'*Aigle* appareillera pour se rendre à Port-Saïd.

Les cérémonies relatives à l'inauguration du canal maritime auront lieu le 17 et le 18.

Le 19 au matin, l'*Aigle* quittera Port-Saïd pour rentrer à Toulon, où l'Impératrice passera la journée du 26 novembre et assistera à la mise à l'eau du *Marengo*, magnifique frégate cuirassée, à fort central et à éperon, qui est regardée comme un de nos plus beaux types de bâtiment de combat.

Sa Majesté l'Impératrice arrivera le 27 au palais de Compiègne.

— Il résulterait des dispositions du projet de loi relatif à l'emploi du télégraphe dans la transmission des mandats d'argent délivrés dans les bureaux de poste, que :

1° Le mandat-dépêche ne peut excéder la somme de 5,000 fr. ;

2° Qu'il est délivré par le receveur des postes au dépositaire des fonds, et sert de minute originale pour la transmission télégraphique ;

3° Que le mandat-dépêche est soumis à l'affranchissement intégral, d'après la taxe d'une dépêche simple échangée entre le lieu de départ et le lieu de destination ;

4° Que le bureau télégraphique du lieu de destination doit à la fois expédier le mandat-dépêche au bureau de poste chargé du paiement et en donner avis au titulaire ;

5° Que cet avis est taxé à 50 c., plus les frais éventuels d'express.

— Depuis le 1^{er} novembre, la réduction du prix des télégrammes à 1 franc pour les départements a produit, en moyenne, un cinquième en plus du nombre des dépêches.

— Vendredi vers quatre heures de l'après-midi, à Londres, le brouillard était tellement épais, qu'à peine eût-on pu distinguer sa propre main étendue devant soi. Lord F..., se dirigeant, ou croyant se diriger vers Charing-Cross, s'aperçut tout-à-coup d'une légère inégalité de terrain, et poussant plus loin ses investigations, il dut se convaincre que son cheval faisait en ce moment des efforts désespérés pour monter les marches de l'église de Saint-Martin. D'un autre côté, le conducteur d'un omnibus, marchant sans s'arrêter, sans voir où il allait, crut, au bout d'une heure et demie de course, que la force des circonstances l'avait enfin conduit à Saint-John's-Wood, sa destination officielle.

Mais, hélas! une déchirure momentanée dans la voile épais qui l'enveloppait, lui et son véhicule, lui apprit que pendant trois quarts

sain et sauf. Il ne lui sera fait aucun mal. Mais, je vous le répète, je juge indispensable, à cause de son grade et de ses fonctions auprès du général Kléber, qu'il soit mis en présence du conseil de guerre. Comme je désire être conciliant, je consens à ce qu'il fasse la route entouré de vos partisans. Nous nous contenterons de fermer le chemin derrière vous, afin d'empêcher une évacuation. Cela vous convient-il ?

— Soit! répondit Blanche inquiète de la gravité des choses, et comprenant qu'elle n'aurait point d'influence sur l'esprit des nouveaux venus. Moi aussi, je veux éviter une lutte sanglante entre gens qui d'ordinaire défendent la même cause. J'accepte votre transaction. Mais je vous préviens que je me présenterai moi-même devant le conseil, et que je dévoilerai tout ce que votre conduite, en cette circonstance, a eu de déloyal et d'odieux.

— Peuh! répliqua le marquis en ricanant. J'ai la conscience que je remplis mon devoir de royaliste. Que vous dirai-je? J'entends la guerre civile autrement que vous, mademoiselle, et je m'en flatte. La générosité est presque toujours une duperie. Il n'y a de vrai pour un homme sérieux que l'adresse qui s'empare des occasions, et la force qui brise les obstacles sans scrupule et sans pitié!

Blanche ne daigna pas répondre à cette terrible pétition de principes, qui comptait d'ailleurs, à cette épo-

